



BULLETIN D'ADHÉSION 2025

L'organisation et ses représentants

L'organisation (nom):				
Adresse:				
Code postal : Ville :				
Code postal				
Sera représentée cette année, au sein de l'association « Plate-forme 21 pour le développement durable », par :				
TITULAIRE (seul habilité à voter en AG, avec son suppléant)	SUPPLÉANT (habilité à voter à l'AG si le titulaire est absent)			
Nom et prénom :	Nom et prénom :			
Fonction:	Fonction:			
Courriel:	Courriel:			
Tél. :	Tél. :			
Relais administratif éventuel				
Nom et prénom :	Fonction:			
Courriel:	Tél. :			
	Les actions DD de l'organisation pour 2025			
Intitulés/natures des actions (seront portées à la connaissance	e des adhérents pour favoriser le rapprochement entre vous)			

L'organisation adhère à la Plate-forme 21, sur la base des statuts et du règlement intérieur en vigueur à la date de son adhésion, et sur la base des principes suivants :

La volonté de progresser et de construire ensemble, dans un esprit d'échange et de respect mutuels.

Les adhérents partagent une même ambition : **agir pour le développement durable en Massif central**. A travers les activités de la Plateforme 21 dont ils sont les éléments moteurs, ils se fixent les priorités suivantes :

- s'inscrire dans une **logique d'amélioration continue** (points forts, points faibles, solutions d'amélioration) **basée sur l'enrichissement réciproque**, par l'échange d'expériences, de savoirs et de pratiques, d'informations et de questionnements ;
- participer aux activités de l'Association dans un **esprit de convivialité, de libre expression et de respect des différences** en s'interdisant tout jugement de valeur sur les idées et expériences des uns et des autres ;
- favoriser ainsi l'émergence et le développement des **progrès techniques**, **économiques et sociaux** permettant d'évoluer vers un monde durablement plus viable, vivable et équitable.
- 2 Le règlement de la cotisation annuelle au n

Cotisation annuelle

COLLÈGE 1 : Services de l'Etat et collectivités

Conseils départementaux :

- jusqu'à 150 000 habitants : 2 750 € - plus de 150 000 habitants : 5 500 €

Communautés d'agglomération et communautés de communes :

- jusqu'à 5 000 habitants : 250 €

- plus de 5 000 à 10 000 habitants : 500 € - plus de 10 000 à 50 000 habitants : 1 000 € - plus de 50 000 à 150 000 habitants : 2 500 €

- plus de 150 000 habitants : 5 000 €

Communes:

- jusqu'à 5 000 habitants : nb d'habitants X 0,06 € (plancher : 50 € plafond : 250 €)
- plus de 5 000 à 10 000 habitants : nb d'habitants X 0,05 € (plafonné à 400 €)
- plus de 10 000 à 50 000 habitants : nb d'habitants X 0,04 € (plafonné à 1 500 €)
- plus de 50 000 à 100 000 habitants : nb d'habitants X 0,03 € (plafonné à 2 000 €)
- plus de 100 000 à 150 000 habitants : nb d'habitants X 0,02 €.

Communes membres d'une Cté d'agglo./communes adhérente : - 30 % sur les tarifs ci-dessus, sur présentation d'un justificatif attestant de l'adhésion de la communauté, si celle-ci n'a pas déjà réglé sa cotisation pour l'année en cours.

Associations départementales de maires : 50 €

Parcs Naturels Régionaux, Pays et autres syndicats mixtes : 550 €

COLLÈGE 2 : Entreprises et organismes professionnels

Entreprises unipersonnelles : 50 €
Entreprises de 2 de 10 salariés : 150 €
Entreprises de 10 à 49 salariés : 250 €

Entreprises de 50 à 250 salariés : 500 €

Grands groupes: 1500€

Chambres consulaires : 700 €

Syndicats professionnels : 200 €

Autres : 200 € (entrée dans cette catégorie soumise à l'avis du

Collège, au cas par cas).

COLLÈGE 3: Associations

sans activité de vente de prestations : 50 €
 avec activité de vente de prestations : 100 € (dont associations à but non lucratif et non assujetties à la TVA)

• COLLÈGE 4 : Centres de Recherche et établissements d'enseignement 200 €

• COLLÈGE 5 : Personnes physiques qualifiées 10 € (entrée soumise à l'avis du Bureau, après envoi d'une lettre de motivation, avec références en matière de développement durable, adressée au Président).

			`		
Mo	\sim	$\alpha \wedge \iota$	$-\alpha$	α	α
		u • •			

Montant de votre cotisation

$\boldsymbol{\mathcal{L}}$
₹

Détail pour les communes : [habitants X € / habitant] OU [plafond de
Mode de règlement :
par chèque ci-joint établi à l'ordre de la Plate-forme 21 pour le développement durable.
par virement (cf. RIB ci-joint) avec mention du NOM de votre ORGANISATION et/ou n° de la facture.
par mandat administratif, rappelant le N° DE FACTURE, sur présentation d'une lettre ou d'un bon de commande.
souhaite recevoir une FACTURE. Consignes pour la facturation :

Date, tampon de l'organisation et signature de son représentant :